

Document d'informations clés

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

ASG DYNAMIC INCOME FUND (« le Compartiment »)

un compartiment de **The Fund Group SICAV (le « Fonds »)**

Classe C2-Dis EUR – LU1834026178

Initiateur du PRIIP: Alter Domus Management Company S.A.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.alterdomus.com ou appelez le +352 48 18 28 1

Au Luxembourg, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF ») est chargée du contrôle d'Alter Domus Management Company S.A. en ce qui concerne ce Document d'informations clés.

ASG DYNAMIC INCOME FUND est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

Ce produit est géré par Alter Domus Management Company S.A., une société agréée au Luxembourg et soumise à la surveillance de la CSSF.

Exactes et à jour au: 31 janvier 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type

- Ce produit est une classe d'actions du Compartiment libellée en EUR. The Fund Group SICAV est une société d'investissement à capital variable de type ouvert considérée comme un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») et régie par la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (« Loi OPC ») transposant la Directive 2009/65/CE relative aux OPCVM.
- Le Compartiment est un fonds d'investissement. Dès lors, sa performance dépend de celle de ses actifs sous-jacents.

Objectifs

Objectif d'investissement :

- Le Compartiment a pour objectif une appréciation du capital au moyen d'une allocation stratégique de ses actifs dans un portefeuille international diversifié générant des revenus. Le portefeuille est composé de produits de taux et d'actifs alternatifs générant un revenu, tels que des actions de Master Limited Partnerships versant des dividendes et des Real Estate Investment Trusts (fonds immobiliers cotés). Par le biais d'une approche d'investissement dynamique, le Compartiment investit de manière stratégique dans des sociétés d'investissement au bilan solide qui dégagent des bénéfices durables et serviront une performance supérieure à celle d'un portefeuille statique équivalent. En outre, une méthode d'allocation flexible est employée pour obtenir une performance corrigée des risques constante. Le Compartiment permettra aux investisseurs d'investir dans un portefeuille principalement composé de produits de taux: Obligations, Obligations convertibles, Titres de créance subordonnés, Titres hybrides, Titres préférentiels et Obligations contingentes convertibles (CoCos). Le Compartiment peut également investir dans des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières au sens de la Directive européenne 2009/65 du 13 juillet 2009 ainsi que dans des fonds indiciaires cotés (« ETF »).

Politique d'investissement :

- Le Compartiment peut être intégralement investi en instruments obligataires dans les limites prévues par la Loi et accroître son exposition en sélectionnant soigneusement des investissements dans des entreprises sur la base des caractéristiques suivantes :
 - leur stabilité financière, de confortables flux de trésorerie et une enseigne forte. Le Compartiment cherche à déterminer la pérennité des revenus générés par l'investissement ;
 - leur exposition géographique et leur secteur d'activité. Le Compartiment analysera l'environnement géographique, ainsi que le secteur d'activité auquel elles appartiennent ;
 - les facteurs réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur leur activité ;
 - tendances historiques et spécificités de leur activité. Le Compartiment analysera l'évolution de bénéfices, la capitalisation boursière et la composition de l'actionnariat pour déterminer les forces et les faiblesses potentielles.
- La pondération de chaque type de titres dans le portefeuille du Compartiment dépendra des opportunités de marché existantes et

de l'évolution prévue de ces marchés ou sociétés cibles. De la trésorerie et des équivalents de trésorerie peuvent être détenus à titre accessoire. En tant que de besoin, selon l'environnement de marché, le Compartiment peut être amené à liquider une part substantielle de ses positions.

- La classe d'actions est gérée de manière active par rapport à l'indice de référence Barclays US Agg Credit Total Return Value Hedged EUR (LUCRTREH) (l'« Indice de référence »). Le gestionnaire investira généralement dans l'univers de titres auquel l'Indice de référence se réfère et peut s'en écarter significativement. La performance de la classe d'actions peut être comparée à celle de cet Indice de référence.
- Les actifs sous-jacents du Compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020.
- Compte tenu de l'objectif et de la politique d'investissement, ainsi que du profil risque/rendement du produit, la période de détention recommandée est de 3 ans.

Rachat et négociation : Les actions du Compartiment peuvent faire l'objet d'une demande de rachat quotidiennement avant 15h00, heure de Luxembourg, lors du jour ouvrable précédant le jour d'évaluation.

Politique de distribution Ce produit verse des dividendes selon les modalités indiquées dans le prospectus.

Investisseur visé

La classe d'actions C2-Dis est proposée aux investisseurs spécifiquement approuvés par le conseil d'administration et ne convient pas aux investisseurs qui prévoient de retirer leur argent dans les 3 prochaines années.

Le montant minimum d'investissement initial est de EUR 1,000.

Durée

Ce produit a une durée de vie indéterminée. Son initiateur ne peut le résilier unilatéralement. Seul le conseil d'administration du Fonds ou une assemblée générale des actionnaires peut décider de résilier ce produit.

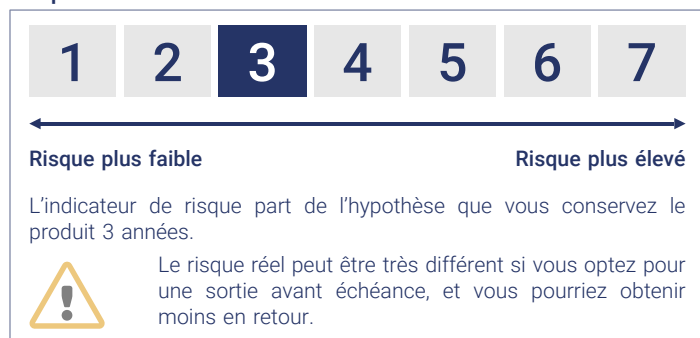
Informations pratiques

Dépositaire : RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette - Grand-Duché de Luxembourg.

Autres informations Le prospectus et les rapports périodiques du Fonds sont préparés pour l'ensemble du Fonds. Les actifs et passifs des différents compartiments sont séparés conformément à la loi, ce qui veut dire que les passifs attribués à un compartiment n'ont pas d'impact sur les autres compartiments. La conversion des actions en actions d'un (e) autre compartiment/classe du Fonds est autorisée tel que précisé dans le prospectus du Fonds. Des exemplaires en anglais du prospectus et du dernier rapport annuel du Fonds, ainsi que d'autres informations pratiques telles que le dernier cours des actions, peuvent être obtenues gratuitement auprès d'Alter Domus Management Company S.A. Vous trouverez la version la plus récente de ces documents sur notre site Internet www.alterdomus.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque une classe de risque basse à moyenne.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années, en identifiant, selon les scénarios de performance et tel que défini dans le règlement (UE) 2021/2268, tous les sous-intervalles qui se chevauchent, chacun (i) égaux à la durée de la période de détention recommandée, et commençant ou se terminant à chacun des mois contenus dans cette période de 10 ans ou (ii) égaux ou inférieurs à la durée de la période de détention recommandée, mais égaux ou supérieurs à 1 an, et se terminant à la fin de cette période de 10 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30 juin 2021 et 16 janvier 2023.

Intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31 octobre 2016 et 31 octobre 2019.

Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31 décembre 2018 et 31 décembre 2021.

Période de détention recommandée		3 ans	
Exemple d'investissement		€ 10.000	
Scénarios		si vous sortez après 1 année	si vous sortez après 3 années (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	€ 4.605 -54,0 %	€ 5.834 -16,4 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	€ 8.340 -16,6 %	€ 8.698 -4,5 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	€ 9.556 -4,4 %	€ 9.749 -0,8 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	€ 11.360 13,6 %	€ 11.482 4,7 %

Que se passe-t-il si Alter Domus Management Company S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous êtes exposé(e) au risque qu'Alter Domus Management Company S.A. ne soit pas en mesure de remplir ses obligations en lien avec le produit. Cela pourrait avoir une incidence négative considérable sur la valeur du produit et vous faire perdre tout ou partie de votre investissement dans le produit. En cas de perte, celle-ci n'est pas couverte par un mécanisme d'indemnisation ou de protection.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé (i) qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire et que (ii) € 10.000 sont investis.

Exemple d'investissement € 10.000	si vous sortez après 1 année	si vous sortez après 3 années (période de détention recommandée)
Coûts totaux	€ 751	€ 1.416
Incidence des coûts annuels*	7,5%	4,6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,7 % avant déduction des coûts et de -0,8 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 année
Coûts d'entrée	0,00 % , nous ne facturons pas de coût d'entrée. La conversion dans une autre classe ou un autre compartiment ne donne pas lieu au prélèvement de frais de conversion mais il vous sera peut-être demandé de régler la différence à la souscription si la valeur est plus élevée. Toutefois, une Commission de création d'actions (« CCA ») pouvant aller jusqu'à 5% sera prélevée.	€ 0
Coûts de sortie	4,00 % maximum de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Des frais de sortie pouvant aller jusqu'à 5% seront prélevés sous la forme d'une Commission de rachat différée conditionnelle (« CRDC ») si vous vendez vos actions dans les cinq (5) années qui suivent leur acquisition. Cette commission diminuera au fil des ans au cours de cette période de (5) ans. La CRDC reviendra au Fonds.	€ 400
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,85 % par an, sur la valeur de votre investissement. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	€ 285
Coûts de transaction	0,66 % par an, en moyenne sur les 3 dernières années, sur la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€ 66
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0,00 % . Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	€ 0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 3 ans

La période de détention recommandée a été définie en prenant en compte la politique d'investissement et le profil risque/rendement ci-dessus. Vous devez être prêt à rester investi pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander le rachat de votre produit d'investissement, sans autre pénalité que les coûts de sortie, à tout moment au cours de cette période ou le conserver plus longtemps. Le rachat des actions interviendra lors de n'importe quel jour d'évaluation sous réserve que la demande de rachat ait été reçue au plus tard à 15h00, heure de Luxembourg, lors du jour ouvrable précédant le jour d'évaluation, qui est n'importe quel jour ouvrable. Les demandes reçues après cette heure seront prises en compte pour le jour d'évaluation suivant et traitées lors du jour d'évaluation suivant. Une Commission de rachat différée conditionnelle (« CRDC ») dégressive pouvant aller jusqu'à 5% sera prélevée si vous vendez vos actions dans les cinq (5) années qui suivent leur acquisition. La CRDC reviendra au Fonds. Cette commission diminuera au fil des ans au cours de cette période de (5) ans. Une sortie avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir une incidence négative sur votre investissement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les investisseurs doivent adresser leurs demandes de renseignements et leurs réclamations à la Société de gestion par courrier postal à l'adresse suivante : Alter Domus Management Company S.A, 15 Boulevard F. W. Raiffeisen - L-2411 Luxembourg - BP 2501, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ; ou par courrier électronique à l'adresse complaints@manco.alterdomus.com. Une réponse écrite leur sera apportée. Il est possible d'obtenir gratuitement la politique relative au traitement des réclamations définie par la Société de gestion en contactant cette dernière par courrier électronique à l'adresse complaints@manco.alterdomus.com ou par le biais du site Internet www.alterdomus.com.

Autres informations pertinentes

Conseiller en investissement : ASG Capital, Chase Building, 150 SE 2nd Avenue, Suite 704 Miami, FL 33131 Etats-Unis.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance passés mis à jour tous les mois sur <https://tgfs.priips-scenarios.com/LU1834026178/en/KID/>.

Performances passées : Il n'y a pas suffisamment de données disponibles pour fournir un graphique des performances annuelles passées.